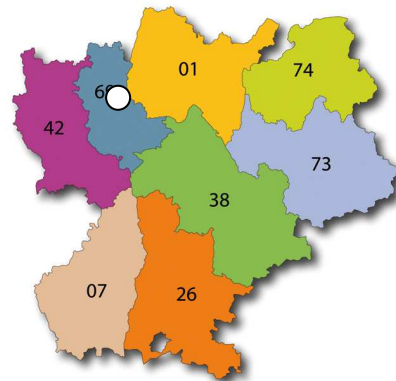




# TELEPHONIE MOBILE UNE PREOCCUPATION DE LA VILLE DE LYON(69)

## Lyon

Lyon est historiquement une ville industrielle, et accueille de nombreuses industries chimiques et pétrochimiques le long du Rhône, dans le couloir de la chimie. Les nuisances et dangers liés à ces industries sont sensibles dans l'agglomération lyonnaise. Depuis la fin du XIX, la Ville de Lyon est impliquée dans le domaine de la santé publique. Ses activités sont à vocation curative et préventive. Le service d'Hygiène et de Santé, aujourd'hui Direction de l'Ecologie Urbaine, agit pour la qualité de l'air et de l'eau, la lutte contre les nuisances et pathologies liées au bâti, le bruit, la pollution atmosphérique, les nuisances animales, les allergies et les maladies à déclaration obligatoire. En adhérant à "L'Association Réseau Français des Villes-Santé de l'OMS" en 2001, la Ville de Lyon a fait de la qualité de vie et de la santé de sa population une priorité. En tant que ville membre, Lyon partage ses expériences, échange des données et mène des actions en commun avec les autres villes membres.



## A l'origine

La Direction de l'Ecologie Urbaine de la Ville de Lyon a proposé le projet d'une charte avec les opérateurs de téléphonie. L'objectif était d'obtenir des éléments techniques de la part des opérateurs pour permettre à la Ville d'encadrer le déploiement des réseaux en s'assurant de l'absence de conséquences dommageables en termes de santé et d'impact paysager. La Charte a donc organisé les relations entre la Ville de Lyon et les opérateurs de téléphonie mobile en constituant un outil d'échange mutuel entre les deux parties : repérage exhaustif des équipements sensibles, campagnes de mesures chez les riverains demandeurs dès mise en service des émetteurs, mise en œuvre du principe ALARA (pour As Low As Reasonably Achievable, c'est-à-dire baisse du niveau d'exposition), ...



## Objectifs du projet

- 1/ **Sécuriser** le déploiement des réseaux en termes de santé publique
- 2/ **Contrôler et surveiller** dans le temps l'exposition des citoyens et notamment des riverains des antennes relais
- 3/ **Expertiser les impacts** des activités sur la santé afin d'améliorer la connaissance et d'agir en conséquence

## Et si c'était à refaire ?

« La Ville de Lyon s'est préoccupée du déploiement des réseaux de téléphonie mobile dès 1999, date à laquelle la Direction de l'Ecologie Urbaine a mis en place un groupe de travail. Cette démarche a abouti à la mise en place d'une charte régissant les rapports entre la Ville et les opérateurs de téléphonie mobile. Le dispositif mis en place a permis une gestion respectueuse de la santé publique, de l'environnement et de l'économie. La situation de Lyon est exemplaire et donne satisfaction à tous ».

Philippe RITTER, Médecin-Directeur, Ville de Lyon

## Points forts

- Amélioration de la concertation et responsabilisation des modes de production
- Droit à l'information des citoyens et principe de précaution
- La charte, déclencheur d'une stratégie communale de santé-environnement

## Principales étapes

1890 : création du service Hygiène et Santé à la Ville de Lyon

2002 : signature de la Charte avec les opérateurs de téléphonie mobile

2006 : Révision de la Charte afin de compléter les informations techniques et d'augmenter le nombre de mesures

2008 : lancement de la campagne de sensibilisation

- « Le portable avant 12 ans, c'est non »,
- Conférence sur les impacts de la téléphonie mobile
- Cartographie des antennes relais à Lyon

2009 : début de réflexion sur le Plan municipal Santé-Environnement

## Acteurs impliqués

- Elus
- Direction de l'Ecologie Urbaine de la Ville de Lyon
- Agence Nationale des Fréquences (ANFr)
- Opérateurs de téléphonies mobiles

## Contact

Ville de Lyon  
Mme Florence Pradier  
Ingénieur santé-environnement  
Direction de l'Ecologie Urbaine  
60, rue de Sèze 69006 Lyon  
04 72 83 14 00/ [florence.pradier@mairie-lyon.fr](mailto:florence.pradier@mairie-lyon.fr)

## Aller plus loin...

- [http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/environnement/implantation\\_des\\_rel](http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/environnement/implantation_des_rel)
- Réseau Ville-Santé : <http://www.villes-sante.com/datas/som01.htm>
- Plan National Santé-Environnement : <http://rhone-alpes.sante.gouv.fr/prse.htm>  
[http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/environnement/implantation\\_des\\_rel](http://www.lyon.fr/vdl/sections/fr/environnement/implantation_des_rel)
- <http://www.sante-sports.gouv.fr/depliant-d-information-telephones-mobiles-sante-et-securite.html>

## Quelques réalisations et indicateurs clés

### Amélioration de la concertation et responsabilisation des modes de production :

- Négociation lors de la rédaction de la charte : groupe de travail, définition d'un cadre défini, principe d'échange d'informations. La Ville de Lyon a voulu aller plus loin en proposant une expertise sur leurs activités et les risques sur la santé.
- Echange d'informations : la Ville de Lyon informe les opérateurs des requêtes reçues de la part de riverains et les opérateurs communiquent, à la Direction de l'Ecologie Urbaine, la liste exhaustive des sites existants sur la Ville de Lyon. Présentation d'un dossier technique à la Direction de l'Ecologie Urbaine de la Ville de Lyon pour toute modification d'une installation.
- Concertation permanente en matière de progrès technologiques, d'évolutions réglementaires, de développement des connaissances scientifiques et d'urbanisme.
- Une centaine de mesures de champs électromagnétiques réalisées chaque année par des bureaux accrédités, aux frais des opérateurs et sur demande de la Ville afin de suivre et de contrôler l'exposition des riverains. Ces mesures sont communiquées à l'Agence Nationale des Fréquences. Mise en conformité des sites existants.

### Droit d'information des citoyens et principes de précaution :

- L'impact des champs électromagnétiques sur l'être humain n'étant pas avéré, la Ville a souhaité sensibiliser les personnes les plus sensibles.
- Campagne de communication « Le portable avant 12 ans c'est non ! » visant à dissuader le recours au téléphone portable pour les plus jeunes : affiches, article sur le site de la Ville.
  - Distribution d'un livret avec des recommandations sur le bon usage des téléphones mobiles afin de minimiser les risques éventuels.
  - Organisation d'une conférence de haut niveau sur les impacts de la téléphonie mobile, rassemblant un large public à l'école normale supérieure de Lyon en juin 2008.
  - Création d'une carte sur le site internet de la Ville avec les zones d'installation des antennes à Lyon visant à informer les gens sur l'environnement qui les entoure.

### La charte, déclencheur d'une stratégie communale de Santé-Environnement :

- face à ce nouvel enjeu sanitaire, la Direction de l'Ecologie Urbaine a proposé récemment de rassembler et de formaliser les actions déjà menées ou en projet dans le champ de la santé-environnement.
- Un Plan Communal Santé-Environnement qui assure davantage de légitimité à cette thématique au même titre que d'autres impératifs nationaux comme la réduction des GES, l'adaptation aux changements climatiques, la protection de la biodiversité.
  - Des actions plus visibles et formelles sur tous les domaines (air, bruit, qualité des sols...) grâce à leur hiérarchisation par les élus.
  - En cours de définition, le plan impliquera, à l'avenir, tous les services de la Ville et les acteurs de la santé environnementale.



Fiche téléchargeable sur :

[www.ddrhonealpesraee.org](http://www.ddrhonealpesraee.org) (moteur de recherche : Santé, risques et bruits / Initiatives de territoires)

Document réalisé par :

**RHONALPENERGIE**  
Environnement

10 rue des Archers - 69002 Lyon  
Téléphone : 04 78 37 29 14  
Courriel : [rae@raee.org](mailto:rae@raee.org)  
Internet : [www.raee.org](http://www.raee.org)

Avec le soutien de :

**Rhône-Alpes** Région